

Conseil économique et social

Distr. générale 9 décembre 2020

Français

Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de l'énergie

Troisième session

Bangkok, 24-26 février 2021 Point 4 de l'ordre du jour provisoire* **Activités menées dans le cadre du sous-programme sur**

Examen des travaux du Comité de l'énergie

Note du secrétariat

Résumé

l'énergie

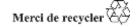
On trouvera dans le présent document un résumé des travaux réalisés par le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique entre la deuxième et la troisième session du Comité de l'énergie. Les activités menées pendant cette période se sont concentrées sur l'application de la résolution 74/9 de la Commission sur la mise en œuvre des décisions du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

Afin de donner suite aux recommandations que le Comité a formulées à sa deuxième session, le secrétariat a réalisé des études et organisé des activités de renforcement des capacités.

Le secrétariat a mené diverses activités depuis la deuxième session : il a organisé des ateliers nationaux et régionaux, des séances de renforcement des capacités et des concertations et élaboré des publications et des rapports techniques pour faciliter les activités menées par les États membres en vue d'atteindre l'objectif de développement durable nº 7. En outre, grâce au Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et aux travaux issus d'une réunion de consultation informelle, le projet de feuille de route régionale, intitulé « Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable », a été révisé en vue d'être soumis à l'examen du Comité.

Le Comité est invité à examiner les travaux réalisés par le secrétariat et donner des indications sur l'orientation des activités qu'il mène à court et à long terme dans le domaine de l'énergie, compte tenu des mandats définis dans le cadre du sous-programme sur l'énergie.

Le Comité est également invité à examiner et approuver le projet de mandat du Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles et du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et donner des recommandations sur l'orientation de leurs activités futures.



^{*} ESCAP/CE/2021/L.1.

I. Introduction

- 1. En 2015, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a adopté la résolution 71/1 sur la restructuration de son appareil de conférence, l'objectif étant de l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015. Elle a créé le Comité de l'énergie qui devait se réunir tous les deux ans sur une durée maximale de trois jours, afin de recenser et de promouvoir des solutions et des stratégies efficaces et un dialogue politique fort pour favoriser l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous et notamment promouvoir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les technologies avancées et plus propres d'exploitation des combustibles fossiles.
- 2. Les première et deuxième sessions du Comité se sont tenues à Bangkok, du 17 au 19 janvier 2017 et du 9 au 11 octobre 2019. Le présent document, qui comprend un examen des progrès accomplis depuis la deuxième session, a été établi dans le cadre des préparatifs de la troisième session qui se tiendra du 24 au 26 février 2021.

II. Deuxième session du Comité

- 3. À la deuxième session du Comité, quatre recommandations ont été portées à l'attention de la Commission. Ces recommandations, ainsi que les mesures prises par le secrétariat pour y donner suite, sont décrites dans la présente section.
- 4. Premièrement, le Comité a recommandé que le secrétariat établisse un document analytique sur la sécurité énergétique internationale en vue de sa troisième session. Le secrétariat a réalisé une étude sur la sécurité énergétique tenant compte des effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui est présentée au titre du point 2 de l'ordre du jour. Les résultats de l'étude sont décrits dans le document ESCAP/CE/2021/1 que le Comité examinera à sa troisième session.
- 5. Deuxièmement, le Comité a invité les États membres à soumettre des commentaires sur le projet de feuille de route régionale, intitulé « Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable ». À l'issue de la deuxième session, le secrétariat a soumis le projet de feuille de route régionale à la Commission pour examen à sa soixante-seizième session. Comme cette session s'est tenue sous un format abrégé, la Commission n'a pas été en mesure d'examiner le document dans le détail et d'en débattre. Au lieu de cela, dans sa décision 76/9, la Commission a prié le Comité d'examiner la feuille de route à sa troisième session en vue de fournir des orientations sur son suivi, selon qu'il convenait.
- 6. Par la suite, une réunion préparatoire en ligne, une réunion de consultation informelle et une réunion du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique ont été organisées afin d'examiner le projet final établi par le secrétariat sur la base des commentaires reçus des États membres. La feuille de route est présentée dans le document ESCAP/CE/2021/4 en vue de son examen par le Comité.
- 7. Troisièmement, le Comité a recommandé que le secrétariat mène des activités de renforcement des capacités, de formation et de sensibilisation pour aider les États membres à évaluer la sécurité et la résilience des infrastructures énergétiques face aux catastrophes naturelles, et pour faciliter la

compréhension du « trilemme » énergétique dans le contexte de la région Asie-Pacifique. La Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe a publié le rapport de 2019 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique, intitulé Asia-Pacific Disaster Report 2019: The Disaster Riskscape across Asia-Pacific – Pathways for Resilience, Inclusion and Empowerment, dans lequel elle décrit les risques pour les infrastructures essentielles dans la région Asie-Pacifique, notamment les foyers de risque pour les infrastructures énergétiques. La réduction des risques de catastrophe a été un complément essentiel aux ateliers de renforcement des capacités sur les dimensions durables du développement des infrastructures qui ont été organisés dans le cadre de la onzième tranche du projet du Compte des Nations Unies pour le développement sur la prise en compte des dimensions transfrontières du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au moyen de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique. Durant ces ateliers, on a fourni à des décideurs du Kazakhstan, du Kirghizistan et de la Mongolie des supports de connaissances pour recenser les possibilités et les obstacles en ce qui concerne la connectivité des infrastructures, et proposé des méthodes et stratégies pour la construction d'infrastructures résilientes face aux aléas climatiques et aux catastrophes afin de remédier aux déficits de connectivité de manière durable.

8. Ouatrièmement, le Comité a recommandé que le secrétariat continue d'aider les États membres, en particulier les pays les moins avancés, les pays les moins avancés sans littoral et les pays et territoires insulaires du Pacifique, à élaborer leur feuille de route nationale sur la réalisation de l'objectif de développement durable nº 7. Le secrétariat a mis au point l'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable (NEXSTEP) et la méthodologie sur laquelle il repose en vue de générer des modèles énergétiques et d'investissement et de réaliser des analyses économiques et politiques afin d'alimenter une base de données de politiques et de meilleures pratiques, en tenant compte des priorités nationales. Le secrétariat continue de soutenir les États membres à cet égard et a mis cet outil à l'essai dans trois pays, à savoir le Bangladesh, la Géorgie et l'Indonésie. En outre, en 2020, le secrétariat a pu aider les gouvernements des Fidji, du Népal, de la République démocratique populaire lao, du Tadjikistan, des Tonga et du Viet Nam à utiliser cet outil pour élaborer des feuilles de route nationales pour la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7. À l'issue de consultations nationales et d'un examen par des pairs, les feuilles de route pour tous les pays susmentionnés seront achevées en 2021.

III. Groupes d'experts du Comité de l'énergie

- A. Activités mises en œuvre par les Groupes d'experts
- 1. Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles
 - 9. Le Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles a été créé par la Commission à sa soixante-treizième session, en mai 2017, afin de tirer parti des connaissances, des informations et des résultats de recherches sur les politiques disponibles et de préparer des contributions pour nourrir les débats du Comité et du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, selon le cas.

- 10. Les ministres présents lors du Forum ont demandé au secrétariat de fournir un appui aux membres et aux membres associés aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique, notamment en faisant en sorte que le Groupe d'experts poursuive ses travaux.
- 11. Le Groupe d'experts a joué un rôle crucial dans le développement des principales réalisations héritées du Forum, en mettant l'accent sur la mise au point de l'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable (NEXSTEP), en veillant à ce que cet outil repose sur des méthodes examinées par des pairs et des hypothèses ayant fait l'objet d'une recherche sérieuse et à ce que ses fonctionnalités soient conviviales et, plus important encore, en s'assurant que les recommandations politiques qui en résultent sont pratiques à mettre en œuvre. Après le Forum, le Groupe d'experts a tenu les réunions thématiques ci-après lors du dixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, qui s'est tenu à Bangkok les 7 et 8 octobre 2019 :
- a) Réunion technique sur le rôle du gaz naturel dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
- b) Réunion technique sur la cuisson propre : faits et innovations visant à combler les lacunes ;
- c) Réunion technique sur l'accès à l'électricité comme facteur de changement social ;
- d) Réunion technique sur le renforcement des capacités nationales pour atteindre l'objectif de développement durable n° 7 et les cibles fixées dans les contributions déterminées au niveau national.
- 12. L'objectif de ces réunions était d'apporter la contribution de spécialistes aux délibérations du Comité lors de sa deuxième session. De plus amples informations sur les activités du Groupe d'experts sont disponibles à l'adresse suivante : www.unescap.org/our-work/energy/ewg-on-sdg7.

2. Groupe d'experts sur la connectivité énergétique

- 13. La Commission a créé le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique en même temps que le Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles.
- 14. Lors de sa deuxième session, le Comité a salué les travaux du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et le projet de feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques et invité les États membres à soumettre leurs commentaires sur le projet de feuille de route avant le 1^{er} décembre 2019. Le Comité a recommandé que le Groupe d'experts examine les observations faites concernant le projet de feuille de route avant de le finaliser en vue de son examen par la Commission à sa soixante-seizième session (ESCAP/76/6).
- 15. Le secrétariat a reçu les commentaires de plusieurs États membres et les a intégrés dans le projet. La Commission a pris note du projet de feuille de route et prié le Comité de le réexaminer à sa troisième session en vue de fournir des orientations sur la suite à donner, selon qu'il conviendrait (E/2020/39-ESCAP/76/35).

- 16. Une réunion préparatoire s'est tenue en ligne en juin 2020 afin de recueillir les vues des experts sur le projet de feuille de route. Le secrétariat a ensuite invité les États membres à faire part de leurs observations sur le sujet entre juillet et septembre 2020. Bien que le texte n'ait pas encore été approuvé, lors de la réunion en ligne il a été souligné qu'il était crucial d'impliquer les États membres pour faire en sorte qu'ils s'approprient le projet et s'y investissent, et une discussion a été lancée autour de l'idée d'élaborer une modalité de mise en œuvre de la feuille de route.
- 17. Lors d'une réunion de consultation informelle tenue les 17 et 18 novembre 2020, les observations et les propositions de modifications relatives au projet de feuille de route ont été examinées et approuvées par les États membres en vue d'être soumises au Comité. Les débats se sont concentrés sur les grandes étapes, les calendriers et les principaux responsables de la mise en œuvre figurant dans les neuf stratégies du projet de feuille de route.
- 18. Le projet final a été présenté au Groupe d'experts lors de sa quatrième réunion, tenue le 4 décembre 2020. Les experts ont examiné les activités qui pourraient être menées afin de mettre en œuvre la feuille de route une fois celle-ci approuvée par la Commission à sa soixante-dix-septième session. Le Groupe d'experts a également souligné qu'il importait d'assurer une participation maximale des États membres et recommandé que certains soient désignés pour diriger la mise en œuvre de chacune des neuf stratégies figurant dans la feuille de route car cela pourrait avoir un effet bénéfique. Le Groupe d'experts a également recommandé que les critères ci-après soient appliqués pour le choix des États membres chargés de diriger une stratégie : a) le souhait de l'État membre de diriger une stratégie ; b) l'existence d'une agence ou d'une institution gouvernementale chargée des questions de connectivité énergétique et c) la volonté de collecter des informations et des données dans les quatre sous-régions de l'Asie. Les États membres sont invités à envisager de prendre la direction d'une stratégie et à informer le secrétariat de leur intérêt à cet égard.
- 19. Le secrétariat continuera de consulter les États membres afin de désigner parmi eux ceux qui seront chargés de la mise en œuvre efficace des stratégies.
- 20. Le secrétariat prévoit d'élaborer et d'appliquer un projet visant à améliorer la capacité des régulateurs et des autres parties prenantes à appuyer l'intégration transfrontière et régionale des réseaux électriques. Ce projet aura pour principal objectif de permettre une meilleure compréhension des obligations réglementaires afin d'accélérer l'intégration des réseaux électriques, en insistant sur le lien entre la connectivité et les objectifs relatifs à la durabilité, plus particulièrement l'objectif de développement durable n° 7.
- 21. De plus amples informations sur les activités du Groupe d'experts sont disponibles à l'adresse suivante : www.unescap.org/our-work/energy/ewg-on-energy-connectivity.

B. Examen du projet de mandat des Groupe d'experts

22. À sa première session en janvier 2017, le Comité a souligné qu'il fallait que les États membres maintiennent le dialogue entre les sessions et noté l'importance de la coopération régionale pour la diffusion des connaissances grâce à la mise en commun des expériences et des meilleures pratiques, l'objectif étant d'adapter les politiques nationales aux objectifs de développement durable.

- 23. À cet égard, le Comité a examiné des propositions tendant à créer un bureau permanent et des groupes d'experts qui relèveraient de sa responsabilité, et prié le secrétariat de formuler les projets de mandat des groupes d'experts proposés et d'inclure ces projets dans l'examen de l'application de la résolution 71/1 par la Commission à sa soixante-treizième session.
- 24. À sa soixante-treizième session, la Commission a examiné le rapport du Comité sur les travaux de sa première session (E/ESCAP/73/30) et le projet de mandat des groupes d'experts proposés (E/ESCAP/73/36 et E/ESCAP/73/36/Corr.1, annexe II).
- 25. La Commission a adopté la résolution 73/8 sur le renforcement de la coopération régionale en faveur du développement de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique dans laquelle elle a décidé de créer deux groupes d'experts, l'un sur la connectivité énergétique et l'autre sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles. Le projet de mandat a ensuite été mis en application pour les travaux des Groupes d'experts.
- 26. Le secrétariat a établi un projet de mandat révisé des Groupes d'experts en vue de le soumettre à l'examen du Comité à sa troisième session (voir annexe). Le projet de mandat a été modifié afin de l'adapter au sous-programme sur l'énergie. Les modalités de travail en ligne ou en personne, les dispositions relatives à l'établissement des rapports et d'autres éléments importants ont été ajoutés au projet de mandat afin de tirer le meilleur parti de la capacité des Groupes d'experts à soutenir les activités du secrétariat et du Comité.

IV. Sécurité énergétique

- 27. Afin de soutenir le dialogue entre les États membres sur la sécurité et la résilience énergétiques, le secrétariat a effectué un travail analytique axé sur la sécurité et le renforcement de la résilience dans la région Asie-Pacifique. L'analyse a été conçue pour orienter les possibilités de coopération régionale à l'appui d'un secteur énergétique plus sûr et plus résilient en Asie-Pacifique et pour recenser les stratégies et les mesures que les gouvernements pourraient mettre en œuvre pour faire face aux nouveaux défis de la sécurité énergétique et renforcer la résilience à long terme.
- 28. Comme la pandémie de COVID-19 a fait naître de nouveaux défis qui peuvent avoir des répercussions sur le secteur de l'énergie dans la région, l'analyse prend en compte la relation entre la résilience et la sécurité énergétique face aux pandémies et à d'autres crises. Elle met également l'accent sur la façon dont les efforts de relèvement face à la COVID-19 peuvent être intégrés à la lutte contre une crise plus lente, celle des changements climatiques, de manière à renforcer la sécurité et la résilience énergétiques. On trouvera un résumé des résultats de cette analyse dans le document ESCAP/CE/2021/1. Ces résultats ont également été récapitulés lors d'un atelier de renforcement des capacités sur la sécurité et la résilience énergétiques pour les États membres, qui s'est tenu le 14 décembre 2020.
- 29. Au niveau infranational, les projets de feuille de route des villes relatifs à l'objectif de développement durable n° 7 comprennent des recommandations tendant à faire concorder les engagements et les plans nationaux et infranationaux ; à œuvrer à la mise en place de cadres stratégiques favorables, notamment pour les secteurs du bâtiment et des transports ; à établir des

systèmes de collecte de données adaptés au secteur de l'énergie et des systèmes de gestion ayant des objectifs de performance définis pour l'utilisateur final, et à fournir des incitations financières supplémentaires, en particulier lorsque aucune aide n'est disponible à l'échelon national.

V. Activités liées à l'objectif de développement durable nº 7

A. Accès universel à l'électricité et à des combustibles et des techniques de cuisson propres

- 30. En décembre 2020, le secrétariat a procédé à une évaluation systématique des effets des interventions relatives à la cuisson propre en examinant le degré d'adoption de ces techniques et les effets sur la santé. Pour cela, il a mené une analyse intégrant les résultats de 86 des 1 090 études présélectionnées portant sur ces interventions. Selon l'évaluation, les programmes et politiques relatifs à la cuisson propre sont un moyen efficace d'inciter les bénéficiaires des programmes examinés à adopter des combustibles et des techniques propres, ce qui a pour effet de réduire la consommation de bois de chauffage, le temps passé à collecter ces combustibles et le temps de cuisson. Bien qu'il y ait moins d'éléments probants des effets positifs de ces interventions sur la santé à long terme, trois des études prises en compte dans l'évaluation ont montré une réduction significative des niveaux de monoxyde de carbone et une diminution des bronchopneumopathies chroniques obstructives.
- 31. En décembre 2020, le secrétariat a également mené une évaluation systématique des effets de l'électrification rurale sur la situation socioéconomique et sur l'égalité des sexes. Pour ce faire, il a analysé les résultats de 67 des 2 627 études présélectionnées portant sur l'accès à l'électricité.
- 32. Le secrétariat a organisé une concertation en ligne le 17 décembre 2020 lors de laquelle il a communiqué les recommandations issues des évaluations systématiques tendant à ce que les interventions visant à accroître l'accès à la cuisson propre et à l'électricité rurale soient plus efficaces. Cette concertation s'est accompagnée d'un atelier de renforcement des capacités pour soutenir les progrès réalisés en ce qui concerne la cuisson propre au Bangladesh, au Myanmar et au Népal. Le secrétariat a recueilli des données et établi un rapport sur les progrès réalisés en vue de l'adoption de combustibles et de techniques domestiques et de cuisson propres aux Fidji et organisé sur cette base une séance de renforcement des capacités le 2 décembre 2020, en marge d'un atelier portant sur l'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable (NEXSTEP).

B. Outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable

33. Sur la base des recommandations du Comité selon lesquelles le secrétariat doit continuer d'aider les décideurs et les responsables de la planification en matière d'énergie à élaborer des feuilles de route nationales pour atteindre l'objectif de développement durable n° 7 d'ici à 2030, la CESAP a poursuivi l'élaboration et le déploiement de l'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable (NEXSTEP). L'outil est utilisé pour générer des modèles énergétiques et d'investissement ; réaliser des analyses économiques et politiques afin d'alimenter une base de données de politiques et de meilleures pratiques, en tenant compte du contexte et des priorités des pays et des arbitrages, et produire des feuilles de route nationales sur l'objectif de développement durable n° 7.

- 34. L'outil est maintenant tout à fait fonctionnel et à la disposition des décideurs qui peuvent saisir des données et élaborer des feuilles de route nationales sur l'objectif de développement durable n° 7. Les progrès réalisés en ce qui concerne l'élaboration et l'application de l'outil sont détaillés dans le document ESCAP/CE/2021/3.
- 35. Dans le cadre de la mise à l'essai de l'outil, le secrétariat a continué de collaborer avec le Bangladesh, la Géorgie et l'Indonésie et a accepté de le déployer aux Fidji, au Népal, en République démocratique populaire lao au Tadjikistan, aux Tonga et au Viet Nam. La feuille de route nationale de l'Indonésie sera officiellement présentée au Gouvernement en décembre 2020. D'ici à février 2021, les projets de feuille de route du Bangladesh, des Fidji, de la Géorgie, du Népal, du Tadjikistan et des Tonga seront terminés et ceux de la République démocratique populaire lao et du Viet Nam seront achevés dans le courant de 2021. En outre, le secrétariat a engagé les décideurs et les parties prenantes au niveau infranational à élaborer des feuilles de route pour les villes de Jakarta, Iskandar (Malaisie) et Cauayan (Philippines). Les trois feuilles de route sont en cours d'élaboration.
- 36. Compte tenu de l'intérêt manifesté par le Bhoutan, le Brunéi Darussalam, le Kirghizistan et la Mongolie concernant l'outil, le secrétariat mène des consultations en vue de l'élaboration d'une feuille de route adaptée à ces pays. Le secrétariat accepte toujours les demandes d'autres États membres intéressés.

C. Rendement énergétique

- Les activités menées par le secrétariat sur l'efficacité énergétique, qui portent principalement sur le refroidissement durable, font partie d'un projet plus large financé par l'organisation Energy Foundation China. Le secrétariat collabore avec la Cool Coalition mise en place par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en vue d'accroître la capacité des États membres de l'Asie du Sud-Est à adopter des politiques et des stratégies visant à progresser sur la question du refroidissement durable, conformément à l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal, et à soutenir la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles fixées dans leurs contributions déterminées au niveau national. L'objectif principal de cette collaboration est de mettre au point une méthode complète pour que les États membres élaborent des plans d'action nationaux en matière de refroidissement. Cette méthode comprendra des directives générales sur l'élaboration de plans d'action nationaux et du cadre analytique pour la réalisation d'évaluations nationales dans divers secteurs du refroidissement (par exemple, la climatisation des bâtiments, la chaîne du froid, le refroidissement des processus et la climatisation mobile) afin de soutenir l'élaboration des plans.
- 38. S'appuyant sur l'expérience de diverses institutions actives dans l'élaboration de plans d'action nationaux en matière de refroidissement et recourant à la plateforme de collaboration établie par la Cool Coalition, le cadre analytique en cours d'élaboration repose sur une approche holistique consistant à évaluer l'ensemble des demandes et des besoins en matière de refroidissement dans les bâtiments, les transports, la production agricole, l'industrie alimentaire et la fourniture de services de santé efficaces, tout en tenant compte de l'efficacité des équipements et de l'utilisation des énergies renouvelables et en réduisant l'utilisation de substances nocives pour l'environnement.
- 39. Le Cambodge sera le premier à mettre cette méthode à l'essai, l'objectif étant d'élaborer un plan d'action national complet de refroidissement et, à plus long terme, de reproduire cette démarche dans les autres États membres de

l'Asie du Sud-Est qui le souhaitent. L'Indonésie a été choisie comme deuxième pays pilote. Dans les deux pays, les ministères concernés ont été contactés, des coordonnateurs locaux ont été désignés et recrutés par le secrétariat, et des données ont commencé à être collectées. Les évaluations nationales relatives au refroidissement pour ces deux pays devraient être finalisées au cours du premier trimestre 2021.

D. Utilisation plus propre des combustibles fossiles : gaz naturel

- 40. Le gaz naturel joue un rôle important dans le bilan énergétique de nombreux pays de la région Asie-Pacifique. Lors du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, les ministres ont appelé de leurs vœux de nouvelles mesures et activités efficaces visant à rationaliser la part des combustibles fossiles dans le bouquet énergétique, notamment s'agissant du gaz naturel qui parce qu'il est une source d'énergie relativement propre et fiable offrant une certaine souplesse pourrait jouer un rôle essentiel dans la transition énergétique et l'édification d'économies sobres en carbone, compte devant être dûment tenu de la situation et des priorités nationales. Les ministres ont encouragé la coopération régionale et internationale aux fins d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie, notamment du gaz naturel et du pétrole.
- 41. À cet égard, le secrétariat a organisé un atelier sur le rôle du gaz naturel dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et la mise en œuvre de l'Accord de Paris en octobre 2019, en collaboration avec le Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles, cet atelier marquant le début de ses activités sur la question du gaz naturel. Les participant(e)s à l'atelier se sont penchés sur la manière dont le gaz naturel pourrait contribuer à la mise en place de systèmes énergétiques durables et plus propres et à un accès plus large à des combustibles et des techniques propres dans les secteurs de l'électricité, de l'industrie, des transports et du logement aux fins de la production d'électricité, de l'intégration des énergies renouvelables et de la cuisson propre en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions. Les participant(e)s sont convenus que le gaz naturel continuerait de jouer un rôle majeur dans de nombreux secteurs de l'économie moderne et dans la transition vers une production d'énergie sobre en carbone. Les secteurs de l'électricité et de l'industrie continuent d'être les principaux moteurs de la croissance rapide de la demande de gaz naturel, qui s'explique aussi par la transition du charbon au gaz dans les pays d'Asie.
- 42. Les participant(e)s à l'atelier ont également mentionné que le gaz naturel devenait de plus en plus accessible pour le consommateur dans diverses régions en raison de l'augmentation des capacités et de projets de proximité liés au gaz naturel liquéfié. Les débats productifs qui se sont tenus pendant l'atelier ont contribué à une meilleure compréhension des effets sociaux, économiques et environnementaux de l'augmentation de la part du gaz naturel, en particulier du gaz naturel liquéfié, dans le bouquet énergétique et du rôle du gaz naturel dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et la mise en œuvre de l'Accord de Paris. En 2020, le secrétariat a lancé une réunion technique sur le rôle du gaz naturel dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

E. Compte de l'ONU pour le développement

43. Le projet du Compte de l'ONU pour le développement sur la prise en compte des aspects transfrontières du Programme 2030 au moyen de la coopération et de l'intégration économiques à l'échelle de la région de l'Asie et du Pacifique est un projet pluridisciplinaire couvrant la période 2018-2021.

L'objectif du projet est de renforcer la capacité de certains États membres à mettre au point des politiques et des mécanismes durables et inclusifs pour la connectivité des infrastructures transfrontières dans le contexte du Programme 2030.

- 44. Dans le cadre du projet, plusieurs produits analytiques ont été élaborés en vue d'appuyer l'élaboration de politiques dans trois secteurs liés à la connectivité, à savoir les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'énergie et les transports, ainsi qu'en ce qui concerne les questions financières et commerciales et les facteurs communs de vulnérabilité sociale. Les responsables politiques ont examiné les aspects intersectoriels et exploré les possibilités de collaboration entre les secteurs de l'énergie, des transports et des TIC afin de garantir que l'infrastructure existante et son expansion future utilisent des pratiques durables, notamment le codéploiement, tout en mettant davantage l'accent sur l'inclusion sociale, la résilience aux catastrophes et le financement viable.
- 45. Le projet comprenait par ailleurs des ateliers de renforcement des capacités organisés dans trois pays pilotes – le Kazakhstan, le Kirghizistan et la Mongolie – en 2019, ainsi que des réunions d'experts et des consultations tenues en ligne dans le cadre des préparatifs du groupe de travail thématique sur l'innovation et la technologie au service du développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation de la CESAP. Ces manifestations ont permis de renforcer la capacité des États membres à mettre en œuvre des nationales d'économie numérique qui comprennent codéploiement des infrastructures du numérique, des transports et de l'énergie et de définir les points d'entrée stratégiques pour des activités coordonnées et menées en collaboration en vue de mettre en œuvre le plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2023-2026).

F. Activités sous-régionales

1. Asie du Sud-Est

- 46. Le secrétariat a collaboré avec le Centre pour l'énergie de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) afin d'étudier l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7. Les résultats de cette analyse sont présentés dans une publication conjointe de la CESAP et de l'ASEAN intitulée *Tracking SDG7 in the ASEAN Region: Regional Energy Trends Report 2020* (ST/ESCAP/2921). L'analyse suit les progrès de la sous-région vers la réalisation des cibles de l'objectif de développement durable n° 7 tendant à garantir l'accès de tous, à accroître la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique et à améliorer plus rapidement l'efficacité énergétique, et met en évidence les principales tendances et les grands défis à relever d'ici à 2030.
- 47. Le secrétariat a collaboré avec le PNUE en vue d'élaborer un cadre analytique, reposant sur sept indicateurs qualitatifs, pour évaluer la mise en œuvre des politiques et des activités liées à l'objectif de développement durable n° 7 au niveau infranational et à l'échelle des villes, c'est-à-dire la transposition au niveau local de l'objectif 7. Pour chacune des 19 villes choisies dans cinq pays de l'ASEAN, les résultats et les recommandations seront présentés dans une fiche d'information concise et axée sur les politiques, intitulée « Aperçu de la transposition au niveau local de l'objectif de développement durable n° 7 ». Les messages politiques importants et les leçons tirées de

l'analyse des données feront l'objet d'un rapport de synthèse technique, qui sera élaboré en collaboration avec Cités et gouvernements locaux unis Asie-Pacifique et le PNUE.

- 48. En collaboration avec le Gouvernement thaïlandais et avec le soutien du Centre de l'ASEAN pour l'énergie, le secrétariat élabore un programme de formation sur l'utilisation de la biomasse pour produire de l'électricité et de la chaleur à l'intention d'un public cible de parties prenantes non spécialisées telles que les organisations communautaires, les administrations locales, les porteurs de projets, les financiers et le grand public. Ce programme est destiné à être diffusé dans toute la sous-région de l'Asie du Sud-Est. Le matériel pédagogique sera disponible en anglais au début de 2021 et le secrétariat examinera les demandes des États membres relatives à la traduction, à la diffusion et à la livraison du programme de formation, sous réserve de la disponibilité des ressources.
- 49. Le secrétariat mène également des analyses approfondies sur les moyens techniques et stratégiques d'atteindre l'objectif de développement durable n° 7 avec l'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable (NEXSTEP) et présente les résultats des analyses locales sous forme de feuilles de route liées à l'objectif 7 pour chacune de ces villes. En 2021, il prévoit d'augmenter le nombre de partenariats avec les villes pour mener des analyses approfondies dans la région. Les feuilles de route relatives à l'objectif 7 permettront aux autorités municipales et infranationales de recenser les solutions techniques et de hiérarchiser les mesures stratégiques en vue d'accélérer les activités visant à atteindre cet objectif de façon efficace et rentable. Les résultats des feuilles de route peuvent aboutir à la formulation et à la mise au point de projets susceptibles d'être financés et prêts à accueillir des investissements dans les villes et au déblocage des financements nécessaires.

2. Asie de l'Est et du Nord-Est

- 50. L'Asie de l'Est et du Nord-Est est la seule sous-région sans accord intergouvernemental sur la connectivité électrique. Dans la perspective de l'élaboration d'un tel accord, la Division de l'énergie de la CESAP et le Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est ont collaboré en vue de faciliter la prise d'engagements politiques et organisé à cette fin le Forum des pays d'Asie du Nord-Est sur l'interconnexion électrique et la coopération dans ce domaine, qui se tiendra le 10 décembre 2020.
- 51. Lors du Forum, une présentation technique sur le raccordement aux réseaux électriques régionaux pour le développement durable en Asie du Nord-Est permettra d'examiner la possibilité d'améliorer la connectivité des réseaux électriques au-delà des frontières nationales de la sous-région. Basée sur une analyse documentaire complète de plus de 130 études et contributions d'experts nationaux, la présentation donnera aux responsables politiques et autres parties prenantes un aperçu des avantages potentiels du raccordement des réseaux électriques régionaux, en mettant l'accent sur la durabilité.

3. Asie du Nord et Asie centrale

52. Les activités en Asie du Nord et en Asie centrale ont été mises en œuvre dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale qui a été fondé en 1998 pour faciliter la coopération économique entre les États membres participants et leur intégration dans l'économie mondiale et qui reçoit un appui global de la Commission économique pour l'Europe et de la CESAP. Le groupe de travail thématique sur l'eau, l'énergie et

l'environnement est un organe subsidiaire qui relève de la structure de gouvernance du Programme spécial. Le groupe de travail thématique a pour fonction d'appuyer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier ceux liés à l'eau, à l'énergie et à l'environnement. En 2018, il a approuvé les travaux menés par la CESAP en ce qui concerne le renforcement des capacités et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 dans les États membres participants.

53. En 2020, la CESAP a annoncé une publication sur le suivi de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et des progrès réalisés dans le domaine de l'énergie en Asie centrale et dans le Caucase basée sur les dernières informations et données disponibles auprès de l'Agence internationale de l'énergie, de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, de la Banque mondiale, de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et de l'Organisation mondiale de la Santé. Cette publication couvre un large éventail de sources régionales et nationales afin de mieux saisir les contextes nationaux et l'évolution récente du secteur de l'énergie dans la sous-région.

G. Portail Asie-Pacifique de l'énergie

- 54. Le Portail Asie-Pacifique de l'énergie (disponible à l'adresse suivante : http://asiapacificenergy.org) a été créé par le secrétariat avec le soutien financier de la Fédération de Russie, l'objectif étant de faciliter la diffusion et l'échange d'informations en renforçant la cohérence et la disponibilité des statistiques énergétiques et des informations liées aux politiques, afin de donner suite à la demande formulée lors du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie, en 2013. Il s'agit d'une plateforme d'information interactive basée sur le Web, conçue pour rendre plus accessibles les informations et les données sur l'énergie, notamment les données relatives à l'objectif 7, et faire en sorte qu'elles soient davantage utilisées en vue de soutenir les activités de recherche et d'analyse et de permettre une prise de décision éclairée. Cet outil efficace a été largement utilisé pour suivre les progrès réalisés dans la région Asie-Pacifique en ce qui concerne les cibles de l'objectif 7.
- 55. Le Portail possède une collection de plus de 200 ensembles de données provenant d'institutions mondiales comme UNdata, l'Agence internationale de l'énergie, la Banque mondiale, la Base de données Comtrade, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et Bloomberg. Plus de 3 000 documents d'orientation ont été recueillis sur des centaines de sites Web officiels et plus de 7 000 centrales électriques ont été cartographiées.
- Lors du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, en 2018, les ministres ont reconnu les efforts déployés par le secrétariat pour développer le Portail et demandé à la Secrétaire exécutive d'appuyer les États membres en menant des études analytiques sur les principales tendances et les questions émergentes relatives à l'énergie dans la région et en compilant et en diffusant des informations et des données pertinentes sur l'énergie, notamment par l'intermédiaire du Portail, afin de permettre des délibérations intergouvernementales éclairées, y compris lors des sessions de la Commission et du Comité de l'énergie.
- 57. Depuis la deuxième session du Comité, le Portail a encore été amélioré, notamment en ce qui concerne son interface utilisateur et la couverture des données.

VI. Questions soumises à l'examen du Comité

- 58. Depuis la deuxième session du Comité, le secrétariat a entrepris diverses activités, notamment des ateliers, des réunions en ligne¹, des publications² et des rapports nationaux et techniques³, afin d'aider les États membres à atteindre l'objectif de développement durable nº 7.
- 59. Le Comité est invité à examiner les travaux réalisés par le secrétariat et donner des indications sur l'orientation des activités qu'il mène à court et à long terme dans le domaine de l'énergie, compte tenu des mandats définis dans le cadre du sous-programme sur l'énergie.
- 60. Le Comité est également invité à examiner et approuver le projet de mandat du Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles et du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et à donner des recommandations sur l'orientation de leurs activités futures.

De plus amples informations sur les réunions sont disponibles à l'adresse suivante : www.unescap.org/events.

Pour plus d'informations sur les publications établies par la Division de l'énergie, voir www.unescap.org/publications?f%5B0%5D=field_programme_of_work%3A9090.

Pour plus d'informations sur les rapports techniques établis par la Division, voir www.unescap.org/resources?f%5B0%5D=field_programme_of_work%3A9090.

Annexe

Projet de mandat du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et du Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles

- 1. Le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et le Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles mèneront les activités suivantes :
- a) Examiner les questions liées aux cadres politiques nationaux, sous-régionaux et régionaux et recenser des mesures économiques, institutionnelles et réglementaires précises afin de faciliter la transition de la région vers un avenir énergétique plus durable ;
- b) Établir des études régionales complètes sur l'état actuel et les perspectives d'avenir de certains domaines d'activité afin de recenser les problèmes et les difficultés qui pourraient être surmontés par la coopération régionale ;
- c) Étudier les possibilités de renforcer la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et les entreprises en élaborant des études conjointes et en participant à des activités communes telles que des enquêtes, des séminaires et des ateliers ;
- d) Fournir au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) des conseils sur la mise en œuvre du sous-programme sur l'énergie, y compris la formulation et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités et de coopération technique dans la région ;
- e) Examiner et aborder toute autre question qui leur est recommandée par le secrétariat ou demandée par le Comité de l'énergie de la CESAP.
- 2. Tous les États membres peuvent participer aux Groupes d'experts. Les experts qui assistent aux réunions sont nommés par les États membres sur la base de certains critères comme le fait d'avoir les connaissances techniques requises, l'expérience pratique et la volonté et la capacité de contribuer aux travaux de fond des Groupes d'experts. Le domaine des connaissances techniques requises doit être explicitement mentionné dans la lettre d'invitation transmise aux États membres par les voies de communication existantes.
- 3. Dans la pratique, les réunions des Groupes d'experts sont dirigées par le (la) président(e) et/ou les vice-président(e)s du Comité de l'énergie. Le (la) président(e) et les vice-président(e)s supervisent et coordonnent les travaux des Groupes d'experts et, dans la mesure du possible, recherchent les possibilités de regrouper et de rationaliser leurs activités.
- 4. Le secrétariat, en consultation avec le (la) président(e) et/ou les vice-président(e)s du Comité, peut inviter des experts de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé à fournir des conseils et un soutien techniques essentiels en fonction des besoins.
- 5. Les Groupes d'experts font rapport au Comité et lui demandent conseil.
- 6. Les Groupes d'experts accomplissent leur travail en ligne et en personne, en marge des réunions organisées par le secrétariat.